Yaël Braun-Pivet

Députée des Yvelines
Présidente de la commission des Lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République

Lettre d'information n°1 - Juillet/Août 2017

ASSEMBLÉE NATIONALE

L'édito

Au printemps dernier, les Français ont fait le choix d'écrire une nouvelle page de l'histoire de notre pays en portant Emmanuel Macron à la Présidence de la République. En élisant une nouvelle majorité à l'Assemblée Nationale, ils ont décidé de lui donner les moyens de mettre en œuvre le projet qu'il leur a proposé. En outre, cette nouvelle majorité a permis d'opérer un profond renouvellement des responsables politiques. Elle a fait émerger de nouvelles figures, aux parcours riches et diversifiés. C'est dans ce contexte que vous m'avez fait l'honneur de m'accorder votre confiance. Durant les 5 ans qui viennent, je m'efforcerai de m'en montrer digne. Habitante de la circonscription avec ma famille, je resterai naturellement en contact permanent avec vous. Je serai disponible et à votre écoute et vous rendrai compte régulièrement de mon action. Comme vous pourrez d'ores et déjà le constater dans cette première lettre d'information, celle-ci est déjà très importante. Élue à la présidence de la commission des Lois de l'Assemblée Nationale, je suis associée étroitement à la préparation d'un grand nombre de textes. Cet été, en tant que rapporteure, j'ai été au cœur de l'élaboration des lois relatives à la confiance dans la vie politique. Aujourd'hui, nous sommes en pleine discussion du projet de loi renforçant la sécurité intérieure et la lutte contre le terrorisme. Cette intense activité législative ne m'empêche pas cependant d'être présente aux côtés des acteurs de notre territoire, notamment lors des événements marquants. J'ai eu plaisir à vous y retrouver. Je pourrai également vous recevoir très prochainement à ma permanence parlementaire, qui sera installée au Vésinet. Enfin, je vous convie dès à présent à un moment d'échange et de dialogue à Maisons-Laffitte, le jeudi 5 octobre, à partir de 20h30 au Centre Montesquieu. A très bientôt donc.

Yaël Braun-Pivet

Mon travail à l'Assemblée

Restaurer la confiance dans la vie politique

À peine élue présidente de la commission des Lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, j'ai eu l'honneur d'être désignée rapporteure du projet de loi organique et du projet de loi ordinaire pour la confiance dans la vie politique.

Le Gouvernement a en effet souhaité que ces deux projets de loi soient soumis au Parlement dès le début de la législature, honorant ainsi un engagement important pris par le Président de la République lors de sa campagne électorale. Discutés au Parlement tout au long de l'été, ces textes ont été définitivement adoptés par l'Assemblée Nationale les 3 et 9 août 2017. Les lois ayant été promulguées le 15 septembre dernier après que le Conseil Constitutionnel a validé l'essentiel de leurs dispositions, elles sont désormais entrées en vigueur

Il s'agit d'accroître les garanties de probité dans l'exercice des mandats électifs. Nous avons ainsi mis en place de nouveaux moyens de prévention des conflits d'intérêt, amélioré les modalités de vérification de la situation fiscale des élus et, surtout, modifié le dispositif répressif afin qu'il ne soit pas possible de se présenter à une élection dès lors que l'on a été condamné pour crime ou pour un délit sanctionnant une atteinte à la probité.

Nous avons également modifié les conditions d'exercice du mandat parlementaire afin de les rendre plus transparentes et plus conformes aux principes de fonctionnement d'une démocratie moderne. A ce titre, le mécanisme de la « réserve parlementaire », qui reposait jusqu'à présent sur des décisions d'attribution de subventions prises individuellement et de manière souvent arbitraire, a été supprimée. De la même façon, nous avons arrêté le principe de la suppression de l'indemnité représentative de frais de mandat.

Autre mesure d'importance, nous avons adopté, à mon initiative, un régime d'encadrement des emplois de collaborateurs des ministres, des parlementaires et des élus locaux. Il s'articule autour de l'interdiction pure et simple des emplois familiaux impliquant les membres de la famille proche, sous peine de sanctions pénales et financières, et d'un mécanisme déclaratif englobant tous les autres cas.

Toutes ces mesures sont justifiées par les impératifs de transparence et d'exemplarité qui doivent s'imposer aux responsables publics. Je sais qu'elles étaient très attendues par nombre d'entre vous.

Mieux se protéger face à la menace terroriste

Le 1er novembre prochain, il sera mis fin à l'« état d'urgence ». Décrété dans les heures qui ont suivi les attentats de Paris et de Saint-Denis, le 14 novembre 2015, ce régime exceptionnel et dérogatoire, ne peut raisonnablement perdurer au-delà de deux années. Néanmoins, face à une menace terroriste persistante, comme en attestent notamment les attaques récentes de Londres et de Barcelone, le Gouvernement a présenté au Parlement un projet de loi renforçant la sécurité intérieure et la lutte contre le terrorisme.

Afin de prévenir la commission d'actes terroristes, le texte prévoit, sous certaines conditions et sous le contrôle du juge administratif, la possibilité pour les autorités de prendre des mesures individuelles de contrôle administratif et de surveillance à l'encontre de toute personne à l'égard de laquelle il existe des raisons sérieuses de penser que son comportement constitue une menace d'une particulière gravité.

De même, il instaure une procédure administrative de droit commun autorisant la réalisation de visites domiciliaires et de saisies, après autorisation du juge judiciaire.

Afin de rendre possible la tenue des grands événements culturels et sportifs mais également toutes les festivités et manifestations qui contribuent à l'animation de nos territoires, le projet loi prévoit la possibilité pour les préfets de définir des périmètres de protection dans lesquels peuvent être ordonnées des mesures spécifiques de contrôle et de surveillance, impliquant tous les acteurs habituels de la sécurité.

Entre autres dispositions, le projet de loi autorise également le représentant de l'Etat à prononcer la fermeture de lieux de culte dans lesquels les propos qui sont tenus, les écrits, idées ou théories qui sont diffusés ou les activités qui se déroulent provoquent à la violence, à la commission d'actes de terrorisme ou en font l'apologie.

Actuellement en discussion, ce texte sera adopté dans les semaines à venir. Il devrait donner aux forces de sécurité de nouveaux outils pour mieux protéger les Français face à la menace terroriste, tout en respectant les règles de l'Etat de droit. Très attachée à l'équilibre du texte, je veillerai à ce qu'il soit préservé jusqu'au terme des débats parlementaires.

Sur le terrain

Rendez-vous avec les associations

Les deux premiers week-end de septembre ont été placés sous le signe de la vie associative. En effet, je me suis rendue dans les 5 communes de la circonscription pour rencontrer les acteurs du monde associatif présents lors des rendez-vous de rentrée organisés dans chaque ville.

Sports, culture, patrimoine, les propositions sont partout nombreuses pour permettre aux habitants de trouver les activités qui correspondent à leurs attentes. Souvent, des liens existent entre les associations des villes limitrophes de façon à élargir les possibilités. Dans le domaine qui me tient particulièrement à cœur de l'aide et de l'assistance aux personnes démunies, les bénévoles témoignent d'un engagement sans faille pour trouver des solutions aux difficultés de leurs concitoyens avec des actions complémentaires aux dispositifs publics de solidarité.

Ces manifestations locales ont été l'occasion d'échanges passionnants et d'agréables retrouvailles. J'en profite pour saluer l'accueil

républicain que j'ai reçu de la part des maires du Vésinet, du Mesnil le Roi, de Sartrouville et de Montesson dans leurs villes respectives.

Sartrouville : À la rencontre de nos policiers

À l'invitation du directeur départemental de la sécurité publique des Yvelines, M. Ludovic Kauffmann, et du commissaire divisionnaire, M. Gérard Willemin, chef de la circonscription de police de Sartrouville, je me suis rendue, le jeudi 14 septembre en soirée, au commissariat de Sartrouville. Pendant plus de 3h30, j'ai pu dialoguer avec l'ensemble des policiers présents. Ils m'ont exposé l'organisation de leur travail et présenté les moyens dont ils disposent. Nous avons aussi pu échanger très directement sur les difficultés auxquelles ils peuvent être confrontés. Ces in

formations me seront précieuses lorsque nous débattrons, le moment venu, de la réforme de la police du quotidien, annoncée par le Président de la République et qui sera portée par le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur, M. Gérard Collomb.

Montesson : Inauguration de la fête communale

Le week-end du 16 et 17 septembre s'est tenu l'un des événements emblématiques de notre circonscription. Depuis plus d'un siècle, les montessonnaises et montessonnais fêtent le pâté à la Carmen. L'occasion pour les habitants d'assister au défilé de chars, de se réunir pour la fête foraine et de se retrouver pour une soirée dansante. J'ai eu l'honneur d'assister ce samedi à l'inauguration de cette communion citoyenne au côté de M. le Maire Jean-François Bel.

Le Vésinet : Préservation du patrimoine

À l'occasion des Journées du Patrimoine, j'ai été conviée à l'inauguration de la statue des Sirènes par M. le Maire Bernard Grouchko, au côté de l'artiste Christine Blanc.
Souvent vandalisée depuis son installation en 1946, cette statue de l'Île des Ibis retrouve toute sa splendeur d'antan.
Après avoir été décapitées en 2013, les Sirènes du sculpteur Ulysse Gemignani ont pu retrouver leur tête grâce au magnifique travail de restauration de la sculptrice vésigondine Christine Blanc.

L'ÉQUIPE

À l'Assemblée

Michel Mazars
Conseiller parlementaire

Vincent Cesario
Conseiller communication et relations presse

En circonscription

Valérie Singer
Conseillère circonscription

Tanguy Buche
Conseiller circonscription

Rencontrons-nous

À vos agendas

Au cours de mes échanges avec vous, j'ai constaté qu'il existait parfois un décalage entre l'idée que chacun se faisait du quotidien d'un député et la réalité du travail que nous accomplissions.
C'est pourquoi, ainsi que je l'avais promis lors de ma campagne pour les élections législatives, j'organiserai plusieurs rencontres en circonscription afin d'expliquer mon action et la teneur du travail législatif. Notre tout premier rendez-vous aura lieu le :

jeudi 5 octobre à 20h30
Centre Montesquieu,
9 Avenue Desaix 78600 **Maisons-Laffitte.**

La permanence ouvre bientôt

Dès fin septembre, la permanence ouvrira ses portes. Je vous y accueillerai régulièrement afin d'échanger sur les problématiques que vous rencontrez dans la circonscription.

Rendez-vous au
17 rue Auber
78110 LE VÉSINET

Dès le 25 septembre, vous pourrez joindre la permanence au 01.30.08.62.50.